

Montreuil,  
le lundi 22 mars 2021

**Émetteur :** Lysiane BENSADOUN: Consultant/ Formateur - Institut 4.10 - 05.62.26.92.68 -  
lbensadoun@institutquatredix.fr  
Driss ALEM: Chef de projet formation - Ucanss - formation@ucanss.fr

**Objet :** Dispositif de professionnalisation des Gestionnaires de Patrimoine des organismes de Sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous informer du déploiement du dispositif de formation dédié à la professionnalisation des Gestionnaires de patrimoine des organismes de la Sécurité sociale au titre de 2021.

## **I - CONTEXTE ET ENJEUX**

L'efficacité de la gestion immobilière des organismes de Sécurité sociale est un élément central de la stratégie immobilière inter régimes. Par ailleurs, cette gestion immobilière s'inscrit dans une logique de développement durable, également soucieuse de la qualité d'accueil des usagers et du cadre de travail des salariés.

Afin de dynamiser les compétences des salariés en charge de la gestion immobilière, les régimes de Sécurité sociale ont souhaité développer un dispositif de formation.

En effet, les ressources affectées à la maintenance et la gestion du patrimoine immobilier sont très variées en nombre, en niveau de formation initiale, en durée d'expérience professionnelle et elles sont directement impactées par les évolutions des réseaux (mutualisation, réorganisation). Le développement des compétences des collaborateurs est devenu indispensable pour garantir l'adéquation

## **II - OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU DISPOSITIF**

Le choix a été fait de former les professionnels de l'immobilier sur les activités les plus courantes du métier de gestionnaire de patrimoine afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions de leur environnement, de mieux gérer les projets immobiliers et d'interagir avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Différents domaines de formation ont été retenus :

- Culture professionnelle du bâtiment et de l'immobilier.
- Analyse, argumentation et négociation.
- Outils de gestion.

- Environnement juridique (marchés publics, procédures de consultation).

### III - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Il s'agit d'un dispositif qui se caractérise par :

- Une architecture modulaire.
- La qualité des animateurs, experts dans le domaine de la gestion du patrimoine.
- Des modalités pédagogiques variées : exposés illustrés d'exemples concrets, accompagnés de discussions-débats et de mises en situations professionnelles.
- Des échanges interbranches qui contribuent à l'affirmation d'une culture métier commune.

Le dispositif de formation se compose de 4 modules. Les deux premiers continuent à être déployés tout au long de l'année 2021. Le troisième module sera déployé à partir du second semestre 2021.

Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général ».

Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation ».

Module III « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens »

Un quatrième module est en cours de développement et permettra d'accompagner les compétences pour « Entreprendre les travaux, de la programmation à la réception ».

Vous pouvez consulter les programmes du premier et second module.

### IV - PUBLICS CONCERNES

Ces modules s'adressent aux Gestionnaires du patrimoine immobilier tel qu'identifiés dans le Répertoire des Métiers de l'Ucanss :

- Gestionnaire contrats.
- Chef de projet de patrimoine et Développement durable.
- Responsable Logistique et Budget.
- Responsable du service Gestion de Biens.

La diversité des profils exerçant cet emploi a nécessité de concevoir une offre de formation souple, accessible et composée de modules indépendants les uns des autres. L'ensemble de l'offre peut également s'envisager comme un parcours de développement des compétences.

### IV - COÛT ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION POUR 2021

Intitulé du module	Durée en jour	Lieu	Prix du module
<b>Module I « Les fondamentaux de la gestion de patrimoine au Régime Général »</b>	2 jours	Paris	623 €/stagiaire
<b>Module II « Gestion de la maintenance et travaux de rénovation »</b>	3 jours	Paris	934 €/stagiaire
<b>Module III « Garantir la sécurité et la sûreté des personnes et des biens »</b>	3 jours	Paris	934€/stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants.

### **2021 : Modalités de prise en charge**

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2021 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant ICI

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par L'Institut I.4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement

## **V - MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle